

Une convention pour raccorder la production d'énergie renouvelable

ÉNERGIE

La signature d'un partenariat entre Enedis et le SDEE a eu lieu mardi 23 septembre, à Peyre-en-Aubrac.

Mardi 23 septembre, à la maison de la Terre de Peyre, a eu lieu la signature de la convention de partenariat avec Enedis, permettant au SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement) d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certains travaux de raccordement électrique en lien avec la production d'énergie renouvelable, en zone rurale.

Cette signature s'est concrétisée en présence de Jacques Blanc, président d'honneur du SDEE de Lozère et membre honoraire de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) ; de Guy Hourcabie, vice-président délégué de la FNCCR ; de Lydie Sartout-Roumilhac, directrice territoires Enedis, accompagnée d'Alain Vaissière, directeur territorial chez Enedis Lozère et de plusieurs techniciens, et d'Alain Astruc, maire de

Peyre-en-Aubrac et président du SDEE Lozère.

Cette signature représente un engagement fort pour la transition énergétique locale : le SDEE Lozère est un des premiers de France à expérimenter ce nouveau dispositif, concrétisé par le projet, déjà bien avancé, de raccordement de l'installation photovoltaïque sur la toiture de la nouvelle halle des sports, en construction près de la maison de la Terre de Peyre.

Trois types d'opérations

Trois types d'opérations peuvent être concernés : les installations individuelles neuves, avec un nouveau raccordement intégrant production et autoconsommation ; les bâtiments publics neufs, comportant de la production et de la consommation et dans la limite de cinquante opérations au



La signature de la convention entre Enedis et le SDEE.

DR

niveau national ; les bâtiments publics existants, pour le raccordement d'une installation de production.

Les intervenants ont rappelé le rôle de chacun des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire, en partenariat toujours plus étroit, afin d'accompagner la transition écologique et énergétique, qui avance, assurant une stabilité territoriale dans un monde de plus en plus mouvant. La Lozère est un département pilote dans le domaine, avec cette signature, qui l'engage dans le

protocole de Besançon, signé en 2024 entre la FNCCR et Enedis, pour permettre cette délégation aux syndicats d'énergie locaux par Enedis.

Après les discours et la signature solennelle, l'assistance, guidée par Alain Astruc, a parcouru les quelques mètres séparant la salle de réunion du bâtiment en chantier concerné par le projet, qui devrait voir le jour d'ici quelques mois, et à terme fournir du chauffage jusqu'à 20 km à la ronde pour les bâtiments publics.

► Correspondante : 06 24 65 05 15